

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



PULSAR BRILLANT ULTRA-5L-I/GR/D/F/NL/GB

WM 0708594

Numéro de commande:

Version 1

Date de révision 20.04.2009

Date d'impression 06.08.2009

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Informations sur le produit

Nom commercial : PULSAR BRILLANT ULTRA-5L-I/GR/D/F/NL/GB
numéro d'identification : 64028

Utilisation de la substance/préparation : Produit de nettoyage
Réservé aux utilisateurs professionnels.

Société : Werner & Mertz Benelux S.A./N.V.
Drève Richelle, 161 K
1410 Waterloo

Téléphone : +3223520400

Téléfax : +3223510860

Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : Produktsicherheit@werner-mertz.com

Numéro de téléphone d'appel d'urgence : 070/245.245

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Indications de risque pour l'homme et l'environnement

Irritant pour les yeux.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique : Solution aqueuse d' agent tensioactif.

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS	No.-CE / Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration [%]
Fatty alcohol alkoxylate			Xi; R36/38	>= 15 - < 20
propane-2-ol	67-63-0	200-661-7	F; R11 Xi; R36 R67	>= 10 - < 15
acide citrique	77-92-9	201-069-1	Xi; R36	>= 2 - < 5
alkoxylated alcohol			N; N; R50	>= 2 - < 5

Pour le texte complet des phrases-R mentionnées dans cet article, voir chapitre 16.

4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse. Consulter un médecin.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



PULSAR BRILLANT ULTRA-5L-I/GR/D/F/NL/GB

WM 0708594

Numéro de commande:

Version 1

Date de révision 20.04.2009

Date d'impression 06.08.2009

- | | |
|-----------------------|---|
| Inhalation | : Mettre la victime à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle de poussière ou de fumées provenant de surchauffage ou de combustion. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. |
| Contact avec la peau | : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Laver au savon avec une grande quantité d'eau. |
| Contact avec les yeux | : Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau. Enlever les lentilles de contact. Protéger l'oeil intact. Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste. Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 15 minutes. |
| Ingestion | : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Appeler un médecin. |

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- | | |
|---|---|
| Moyen d'extinction approprié | : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. |
| Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie | : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau. |
| Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu | : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. |
| Autres informations | : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. |

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

- | | |
|---|--|
| Précautions individuelles | : Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate. |
| Précautions pour la protection de l'environnement | : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. |
| Méthodes de nettoyage | : Neutraliser à l'aide de solutions alcalines, de chaux ou d'ammoniaque. Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination. |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



PULSAR BRILLANT ULTRA-5L-I/GR/D/F/NL/GB

WM 0708594

Numéro de commande:

Version 1

Date de révision 20.04.2009

Date d'impression 06.08.2009

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau et les yeux. Équipement de protection individuel, voir section 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Stockage

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.

Autres données : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Valeur	Paramètres de contrôle	Mise à jour	Base
propane-2-ol	67-63-0	TGG 8 hr	400 ppm 997 mg/m ³	2006-03-23	BE OEL
propane-2-ol		TGG 15 min	500 ppm 1.248 mg/m ³	2006-03-23	BE OEL

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

Protection des mains : Gants en polyalcool vinylique ou en caoutchouc nitrile-butyle. Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive. Nettoyer les gants à l'eau et au savon avant de les retirer.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



PULSAR BRILLANT ULTRA-5L-I/GR/D/F/NL/GB

WM 0708594

Numéro de commande:

Version 1

Date de révision 20.04.2009

Date d'impression 06.08.2009

- Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure Lunettes de sécurité à protection intégrale
- Protection de la peau et du corps : vêtements étanches Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
- Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect

- Forme : liquide
- Couleur : rouge
- Odeur : caractéristique

Données de sécurité

- Point d'éclair : env. 37 °C
- Inflammabilité (solide, gaz) : Non classée comme entretenant la combustion selon les réglementations de transport.
- pH : env. 2,3
- Point/intervalle d'ébullition : Pas d'information disponible.
- Densité : env. 1,000 g/cm³
- Hydrosolubilité : soluble

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- Conditions à éviter : donnée non disponible
- Décomposition thermique : donnée non disponible
- Réactions dangereuses : Stabilité:
Pas de dangers particuliers à signaler.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

PULSAR BRILLANT ULTRA-5L-I/GR/D/F/NL/GB

WM 0708594

Numéro de commande:

Version 1

Date de révision 20.04.2009

Date d'impression 06.08.2009

- Irritation de la peau : Peut provoquer une irritation de la peau chez les personnes sensibles.
- Irritation des yeux : Les vapeurs peuvent provoquer une irritation des yeux, du système respiratoire et de la peau.
- Sensibilisation : donnée non disponible
- Autres informations : donnée non disponible

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Informations pour l'élimination (persistance et dégradabilité)

Biodégradabilité : Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

Toxicité pour le poisson
alkoxylated alcohol

: Essai en statique CL50
Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Dose: 0,61 - 0,75 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques.
alkoxylated alcohol

: CE50
Espèce: Daphnia magna
Dose: ,17 - ,25 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Information supplémentaire sur l'écologie

Information écologique supplémentaire : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Produit : Ne pas jeter les déchets à l'égout. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée.

Emballages contaminés : Vider les restes. Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

Code des déchets : Le code européen des déchets 200129
Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

PULSAR BRILLANT ULTRA-5L-I/GR/D/F/NL/GB

WM 0708594

Numéro de commande:

Version 1

Date de révision 20.04.2009

Date d'impression 06.08.2009

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/RID

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

Autres informations : Non classée comme entretenant la combustion selon les réglementations de transport.

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

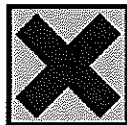
15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Étiquetage selon les Directives CE

1999/45/CE

Symbole(s)

Xi



Irritant

Phrase(s) R

R36 : Irritant pour les yeux.

Phrase(s) S

- S 2 : Conserver hors de la portée des enfants.
S25 : Éviter le contact avec les yeux.
S26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S35 : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.
S46 : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Législation nationale

Réglementation relative aux dangers liés aux accidents majeurs (Réglementation relative aux Installations Classées) : 96/82/EC Mise à jour: 2003
La Directive 96/82/CE ne s'applique pas

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



PULSAR BRILLANT ULTRA-5L-I/GR/D/F/NL/GB

WM 0708594

Numéro de commande:

Version 1

Date de révision 20.04.2009

Date d'impression 06.08.2009

Contenu en composés organiques volatils (COV) : Pourcentage de composés volatils: 10 %
291,58 g/l
contenu en COV sans l'eau

Contenu en composés organiques volatils (COV) : Pourcentage de composés volatils: 10 %
100 g/l
contenu en COV valable uniquement pour les revêtements utilisés sur les surfaces en bois

16. AUTRES DONNÉES

Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3

R11 Facilement inflammable.
R36 Irritant pour les yeux.
R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
R50 Très toxique pour les organismes aquatiques.
R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Autres informations

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

Personne de contact : Développement produits / sécurité produits

500000001599

